

Saint-Maur



École élémentaire Les Chalets

LES ATELIERS À LA DÉCOUVERTE



Langues & civilisations



Arts & culture



Sciences



Lecture & écriture



Environnement



Sport & Santé

11 Villa Jarlet -01.48.83.22.49

Cycle 1 :

du 1^{er} octobre au 20 décembre 2024

ATELIERS DU LUNDI ET DU MARDI

L'atelier soleil des intervenants : Multi-raquettes (Lundi)

Vos enfants pratiqueront différents sports de raquettes : Tennis de table, tennis, badminton, etc. Répartis en équipe, ils s'amuseront dans une ambiance sportive et ludique.

L'atelier soleil de l'équipe d'animation : Découverte du théâtre (Mardi)

Votre enfant pourra explorer l'art de la scène avec des jeux théâtraux immersifs et ludiques au cours de cet atelier rempli d'originalité.

ATELIERS DU JEUDI ET DU VENDREDI

ATELIERS DU JEUDI ET DU VENDREDI

L'atelier soleil des intervenants : Initiation au multisport (jeudi)

À chaque séance votre enfant découvrira un nouveau jeu sportif, collectif ou individuel. Le panel d'activités proposées offre à l'enfant la possibilité de se découvrir au travers d'expériences variées et structurantes.

L'atelier soleil de l'équipe d'animation : Jeux de société (vendredi)

Des jeux ludiques et innovants seront proposés à cet atelier. Les enfants partiront à la découverte de différents types de jeux de société.

Modalités & inscriptions

Les ateliers à la découverte de 17h00 à 18h00

Les ateliers à la découverte s'organisent sur trois trimestres :

1^{er} cycle trimestriel : du 1^{er} octobre au 20 décembre 2024
(Préinscriptions du 2 au 15 septembre 2024).

2^{ème} cycle trimestriel : du 6 janvier au 31 mars 2025
(Préinscriptions du 9 au 22 décembre 2024).

3^{ème} cycle trimestriel : du 1^{er} avril au 27 juin 2025
(Préinscriptions du 3 au 16 mars 2025).

La participation aux ateliers à la découverte est soumise à une inscription au préalable **OBLIGATOIRE**.

Les inscriptions aux ateliers se font au trimestre via le site internet de la Ville. **Un enfant ne peut s'inscrire qu'à un seul atelier par trimestre, pour une séance par semaine.** Vous devez l'inscrire uniquement à l'atelier auquel il souhaite participer. En cas de **doublons d'inscription pour un enfant, toutes les réservations seront supprimées** afin de permettre à d'autres enfants de pouvoir bénéficier de ces prestations.

La famille devra s'engager à ce que son enfant participe à l'activité à laquelle il sera inscrit.

Les places par atelier étant limitées à 15 ou 18 enfants selon les activités, les inscriptions se font dans la limite du nombre de places disponibles, dans l'ordre d'arrivée.

www.saint-maur.com

